

# Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal

**Lundi 29 novembre 2021 à 19H00**

Étaient présents : M. DEMOCRATE Patrick, M. MARTUCHOU Claude, M. PECH Nicolas, M. ROUZAUD Julien, Mme VIGNOLLES-AUDOUBERT Evelyne, M. LAURENT Aurélien, M. SICRE Eric formant le quorum.

Étaient absents :

M. ARBEAU Géraud a donné procuration à Mme VIGNOLLES-AUDOUBERT Evelyne

Mme BROSSARD Lisa a donné procuration à M. PECH Nicolas

M. LANAU Thomas a donné procuration à M. MARTUCHOU Claude

Date de la convocation : 23/11/2021

Secrétaire de Séance : Mme VIGNOLLES-AUDOUBERT Evelyne

**Monsieur le Maire ouvre la séance à 19H00**

Monsieur le Maire ouvre la séance et énonce les procurations.

## Délibération pour la participation financière de la commune à l'achat de forfaits de ski

Comme tous les ans la SAVASEM propose au Conseil de participer à l'achat de forfaits de ski pour les enfants résidents à SAVIGNAC LES ORMEAUX et scolarisés dans une école élémentaire de la Communauté de Communes de la Haute-Ariège.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de participer à l'achat des forfaits skis à hauteur de 50€ par enfant ayant entre 6 et 11 ans.

Le conseil municipal décide de voter à main levée :

**10 voix pour – 0 voix contre – 0 abstention.**

## Demande de subvention auprès du Conseil Départemental et du SDE09 pour des travaux d'éclairage public (boules) à la résidence du Couzillou

Monsieur le Maire explique au Conseil la nécessité de rénover 3 boules à la résidence du Couzillou qui ne fonctionnent plus. Elles seront remplacées par des éclairages leds (moins énergivores).

Le SDE09 et le Conseil Départemental peuvent participer financièrement à ces travaux :

<b>Total de l'opération</b>	<b>7 400 € HT</b>	
<b>Subventions escomptées pour réaliser le projet</b>	<b>Taux de subvention en %</b>	<b>Montant demandé</b>
Conseil Départemental	<b>50 %</b>	3 700 €
SDE09	<b>20 %</b>	1 500 €
Autofinancement communal	<b>30 %</b>	2 200 €

Le conseil municipal par vote à main levée donne l'autorisation à M. Le Maire de réaliser toutes les démarches nécessaires à l'octroi de ces subventions.

**10 voix pour – 0 voix contre – 0 abstention.**

## Autorisation donnée à Monsieur le Maire d'engager et de mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget.

M. le Maire rappelle au Conseil que le vote du budget a généralement lieu fin mars / début avril (en principe au plus tard le 15 avril) car il est nécessaire d'attendre des informations indispensables à son établissement notamment le montant des dotations de l'Etat.

Il rappelle qu'entre le 1er janvier et le vote du budget, les dépenses d'investissement ne peuvent plus être payées sauf s'il y est autorisé par son Conseil. Cette autorisation est limitée au quart des dépenses d'investissement prévue au budget de l'année qui s'achève.

Il précise l'imputation comptable et le montant des crédits ouverts.

Le conseil municipal vote à main levée :

**10 voix pour – 0 voix contre – 0 abstention.**

#### **Délibération fixant le régime des astreintes hivernales**

Monsieur le Maire précise au Conseil la nécessité d'instaurer, pour cette nouvelle saison hivernale 2021/2022, le régime des astreintes. L'astreinte est prévue pendant la période du 01/12/2021 au 31/03/2022, sur semaine entière de 06h à 08h, pour réaliser le déneigement dans le village. Seuls les 2 agents du service technique titulaires à temps complet seront soumis à l'astreinte, ils effectueront un roulement (une semaine sur deux) dont le calendrier est affiché à la mairie. Seul Monsieur le Maire préviendra l'agent d'astreinte avant 16h la veille de son intervention le lendemain. Le circuit prioritaire de déneigement et les endroits où la neige sera évacuée et stockée sont présentés aux Elus. Les agents d'astreintes seront indemnisés et leur intervention payée.

Le conseil municipal décide d'instituer le régime des astreintes tel qu'exposé ci-dessus.

Vote à main levée :

**10 voix pour – 0 voix contre – 0 abstention.**

#### **Convention de déneigement 2021/2022 Camping La Marmotte**

**M. LAURENT Aurélien, ne prend pas part au vote.**

Monsieur le Maire indique au Conseil que durant l'hiver 2020/2021 une convention de déneigement avait été signée avec les gérants du camping La Marmotte. Cette convention a été conclue pour la période de viabilité hivernale avec tacite reconduction tous les ans.

Le conseil municipal décide d'autoriser le Maire à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

Vote à main levée :

**9 voix pour – 0 voix contre – 0 abstention.**

#### **Convention de déneigement 2021/2022 INTERMARCHE**

Monsieur le Maire indique au Conseil que durant l'hiver 2016/2017, une convention de déneigement avait été signée avec le gérant d'INTERMARCHE.

Ce dernier a demandé la reconduction de cette convention pour l'hiver 2021/2022.

Le conseil municipal décide d'autoriser le Maire à signer cette convention

**10 voix pour – 0 voix contre – 0 abstention.**

#### **Questions et informations diverses :**

M. le Maire donne la parole aux administrés présents dans la salle :

- Une personne demande si la maison de la ligue contre le cancer (35 route d'Espagne) a été vendue. Monsieur le Maire précise que le compromis de vente a été signé le 30/11/2021.
- Un administré demande des précisions sur le coût du passage canadien qui est prévu en haut de la route de la Vallée. Dans le compte rendu de la séance du 25-09-2021, il est indiqué qu'une première évaluation avait été estimée à hauteur de 8500 € TTC et que le financement serait réparti entre un éleveur du GAEC du Nagear et la mairie. Mais depuis, c'est la fédération du pastoralisme qui a pris en charge le dossier de travaux. Il est prévu une participation financière de la fédération pastorale à 70 %. Puis les 30 % restants seront divisés entre l'éleveur du GAEC du Nagear (15%) et la mairie (15%). Ces informations sont précisées dans la délibération n°2021-015.
- Il a été demandé aux Elu(e)s des précisions sur la délibération n°2020-034 concernant l'adhésion au service RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données) du Centre de Gestion de l'Ariège. Est-ce que cette convention a été signée ? Il a été précisé dans le compte rendu de la séance du 25-09-2020 que le Conseil Municipal a demandé à monsieur le Maire de différer la signature. A ce jour la convention d'adhésion n'a pas été signée.

**La séance est levée à 19h30**